

## Réunion du Bureau du 30 Août 2007

RD non officiel selon mes notes personnelles

Patrick Capolsini

### Informations :

- Visite du secrétaire d'Etat C. Estrosi ce vendredi à partir de 9h45. Les rangées 3 à 5 sont réservées au personnel
- Visite prochaine d'un conseiller du Ministère pour effectuer un relevé des besoins immobiliers dans le cadre du contrat de développement (la somme de 14 millions d'euros pour de futurs bâtiments est évoquée)
- Arrivée de notre conseiller d'établissement, Monsieur Ernest GIBERT ce WE, des réunions auront lieu la semaine prochaine
- Prise de fonction de notre nouvelle conseillère juridique Marie PAITEL
- Notre collègue juriste Marc Debenne a été nommé par le Ministère chargé de mission pour l'intégration de l'IUFM à l'UPF (intégration repoussée à une date indéterminée)
- Retour de l'emploi de catégorie C actuellement au vice-rectorat pour assurer la paye

### POINT 2 : OJ du CA du 20 Septembre 2007

- Enseignants chercheurs : transferts et échanges d'emplois
  1. Un juriste (Marc Debenne) et un biologiste (Marcel Le penec) pour la titularisation de ces emplois en lieu et place de leurs délégations actuelles (avis des commissions de spécialiste et accord du CA)
  2. Deux MCF de SSMT (A. Guarino, S. Ballet) : demandes de « transfert croisé de postes ». Echange poste pour poste avec des collègues métropolitains.
- Enseignants chercheurs : Utilisation de postes vacants ou susceptibles :
  - MCF Droit public (Moyrand ou Pastorel passant PR à « la voie longue », libre très rapidement) : DEG n'a pas pris de décision
  - PRAG de Gestion (JP Carlier) : DEG n'a pas pris de décision
  - ATER Droit privé (dernière année d'ATER)
  - ATER Droit public (dernière année d'ATER)
  - PRAG Maths (libéré par J. Chaumine passé MCF) : publier en Maths au recrutement
  - MCF Maths (mutation de R. Blache) : publier en Maths (CNU 25 + 26) au recrutement
  - MCF Maths (possible départ en retraite de J. Savariau) : publier susceptible en Maths (CNU 25 + 26) au recrutement
  - PR Physique : publier en Physique (CNU 63 et 37) au recrutement
  - PRAG Lettres classiques (intéressée déjà repartie)
  - PRAG Anglais (Veujoz)
  - PRCE (libéré par S. Richaud)
  - ATER Espagnol : sera vacant
  - ATER Géographie : ATER ne pourra plus demander
  - MCF Lettres Modernes (non renouvellement de la délégation de S Pujol qui ne souhaite pas prolonger son séjour)
  - PRCE Lettres Modernes (C. St Martin en fin de ses deux premières années, peut demander 2 années supplémentaires) : susceptible d'être vacant
  - PR Géographie (départ de PM Decoudras)
- Enseignants chercheurs : Demande de création de postes :
  - DEG :

- 1. PR d'économie (CNU 5 et 6)
- 2. PR Droit privé
- 3. MCF Gestion
- LLSH :
  - 1. MCF Anglais (pour LEA → Anglais économique)
  - 2. PR Histoire Contemporaine (CNU 22)
  - 3. PR Espagnol (CNU 14)
- SSMT :
  - 1. MCF d'informatique (CNU 61 et 27)
  - 2. MCF de Biologie (CNU 67 et 68)
  - 3. PR de Maths (CNU 25)
  - 4. MCF Chimie (CNU 31 et 32)

L'an dernier nous avons obtenu un MCF d'économie (alors que nous demandions un PR) et un MCF de Maths. Etaient classés l'an dernier en position 3 et 4 des MCF d'histoire et d'informatique.

Le DD DEG demande à maintenir le PR d'Eco en position 1 motivé par la possible promotion d'un collègue et le déficit horaire important. Le MCF d'anglais, bien que classé en position 8 l'an dernier, est motivé par le déficit horaire important, l'aspect transversal de l'anglais et le fait que l'an dernier aucun poste n'a été créé en LLSH alors que c'est un département comptant un bien plus grand nombre d'étudiants que SSMT qui « a été servi » l'an dernier.

Le DD SSMT s'interroge sur la recherche en Anglais dans le prochain quadriennal et insiste sur les besoins en informatique liés en particulier à la généralisation à tout l'établissement et dès 2007 du C2I (Certificat Informatique et Internet). De plus passer le poste de MCF Anglais de la position 8 l'an dernier à la position 2 cette année ne semble pas logique alors que le poste MCF Histoire classé 3 l'an dernier disparaît au profit d'un PR d'histoire.

| Classement proposé par le Bureau après longues discussions :

- 1. PR Economie
- 2. MCF Anglais économique
- 3. MCF Informatique
- 4. MCF Biologie
- 5. PR Histoire contemporaine
- 6. PR Droit privé (voie longue)
- 7. PR Maths
- 8. MCF Gestion
- 9. PR Espagnol
- 10. MCF Chimie

► Postes IATOS et ITRF : classement établi initialement par la direction (chefs de services) en fonction des évolutions de la nouvelle loi sur l'autonomie des universités

- 1. Cat A : pour les finances
- 2. Cat B : responsables des stages et de l'insertion professionnelle
- 3. Cat A : gestion du patrimoine
- 4. BAS : Bibliothèque adjoint spécialisé
- 5. Cat B : pour la scolarité avec restitution du poste Cat A à la Présidence
- 6. Cat B : Technicien de laboratoire de Biologie
- 7. Cat B : Infirmier
- 8. Cat A : Relations internationales
- 9. Cat B : DRH
- 10. Cat A (AASI) : CRI
- 11. Cat B : maintenance pour hygiène et sécurité
- 12. Cat B : FC

13. Cat C : Sécurité du campus
14. Cat C : Sécurité du campus
15. Cat C : Sécurité du campus
16. Cat C : Direction de la logistique
17. Cat C : logistique (entretien des bâtiments)
18. Cat C : magasinier pour la BU (un poste perdu)
19. Cat A : CIDO pour l'orientation
20. ASI pour la recherche en Chimie/Biologie

- DBMs diverses
- Primes pédagogiques et administratives
- 20 ans de l'université
- Conventions diverses
- Informations sur la nouvelle loi publiée le 11 Août au JO avec des modifications importantes aux textes actuels régissant les universités :
  - statuts votés à la majorité simple (au lieu des 2/3),
  - Président élu par le seul CA avec mandat de 4 ans (au lieu de 5) renouvelable immédiatement une fois,
  - Président sans condition de nationalité (peut-être même extérieur à l'établissement),
  - Président peut émettre un avis défavorable à toute nomination y compris d'enseignants-chercheurs,
  - composition des CA évoluent avec diminution importante du nombre de membres,
  - suppléants possibles pour un certain nombre d'élus,
  - nouvelles responsabilités pour les universités en particulier au niveau de l'immobilier,
  - le CA définit les obligations de service des enseignants-chercheurs et autres personnels,
  - le Président attribue les primes (encadrement doctoral par exemple),
  - tout bachelier doit pouvoir s'inscrire dans l'université de son choix,
  - comité de sélection (avec un minimum d'extérieurs) définit pour chaque emploi à pourvoir (en lieu et place des CSE actuelles qui disparaissent)
  - mesures transitoires prévues pour le changement de Président
  - ordonnances du gouvernement dans l'année pour les universités de PF et NC, on attend ...

Séance levée à 16h30.